Envoyé en préfecture le 22/08/2025
Reçu en préfecture le 22/08/2025
Publié le
ID : 044-254401094-20250620-CS_2025_21-DE

CS_2025_21

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin, à neuf heures, se sont réunis, au Lycée Caroline AIGLE à NORT-SUR-ERDRE, sur convocation adressée le treize juin deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Philippe CADOREL et Édith MARGUIN ; **ESTUAIRE ET SILLON :** Pierre LAUDEN, Patrick CORBEL, Hélène COUTELLER ; **RÉGION DE BLAIN :** Jean-François RICARD et Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Jean-Luc GRÉGOIRE et Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Christine CHEVALIER, Jean-François CHARRIER, Yves DAUVE, Paul SEZESTRE et Armel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Jean-Michel CLAUDE, Jacques PRAUD *(pouvoir reçu de P. BUCHET)* et Laurent MERCIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : Frédéric MILLET, Didier BROUSSARD et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET et Roland SCLAVERANO ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Claude CAUDAL; **REDON AGGLOMÉRATION** : Jacques LEGENDRE et Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Frédéric LAUNAY et Jean-Marc JOUNIER

Secrétaire de séance : Yves DAUVE

Titulaires : 57 **Quorum : 29** **Présents : 29** **Votants : 30** **Pouvoir : 1**

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Lionel MUSTIERE et Philippe PADIOLEAU ; **ESTUAIRE ET SILLON :** Yves TAILLANDIER et Yoann DORNER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-Luc BESNIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Christine BLANCHET, Patrick BUCHET *(pouvoir donné à J. PRAUD)* et Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : David MOISAN, et Philippe BIDON ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Marie-Line BOUSSEAU et Pascal ÉVAIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Patrick BERNIER, Cédric BIDON, Benoît BOULLET, Luc NORMAND, Jean-Michel BRARD, Yvon JACOB, Patrick PRIN et Thierry RICCI ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Bernard BELLANGER, Jean-Emmanuel CHARRIAU, Jean-Guy CORNU, Pascal DABIN, Thierry GRASSINEAU, Youssef KAMLI, Joseph LANCREROT, Pascal PAILLARD, Denis THIBAUD et Vincent YVON.

Envoyé en préfecture le 22/08/2025
Reçu en préfecture le 22/08/2025
Publié le
ID : 044-254401094-20250620-CS_2025_21-DE

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DU SERVICE 2024

Conformément aux articles L.2224-5 et D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a été établi.

Le rapport 2024 est présenté en réunion.

Suite à ces informations,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D.2224-5,

Vu le projet de rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- d'ADOPTER le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

.....

Pour extrait conforme,
Le Président,

SYNDICAT DEPARTEMENTAL atlantic' eau D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Frédéric MILLET

CS_2025_21

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
  - sa transmission en Préfecture le 22/08/2025
  - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 22/08/2025

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.